



Rapport annuel 2013

Contenu

Avant-propos	3
Asbl Synerjob	5
Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob	5
- Accords de coopération sur la mobilité interrégionale	5
- Création de l'asbl Synerjob	6
Missions de l'asbl Synerjob	7
Partenariats	8
- Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)	8
- Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)	9
- Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)	10
Information sur les offres d'emploi et le marché du travail	12
Le « flux » automatique	12
L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi	12
Rapprocher les chercheurs d'emploi et le travail	14
Jobdatings	15
Bourses à l'emploi : coopération Le FOREM – ADG	15
Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob	16
Sans renforcement des compétences, rien ne va plus	17
Différents types de projets de formation sont en cours:	17
- Projets opérationnels	17
- Projets stratégiques	17
- Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)	18
- Suivre une formation dans une autre région	18
Formations en langues	19
Soutien préparatoire	19
Soutien d'accompagnement	20
Le plan d'urgence social pour la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif	21
Synerjob goes international	22
Synerjob et l' Europe	22
- Synerjob, HoPES et "PES EU 2020"	22
- Réforme d'EURES	23
- La Garantie pour la jeunesse	23
Synerjob et l'AMSEP	25
Séminaires de management	26
Annexes	27
Adresses	27
Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2013	28
Dates des séances en 2013	28

Avant-propos

La crise économique ne s'est pas arrêtée en 2013 malgré certaines prévisions qui en fin de compte se sont avérées trop optimistes. Cette crise, dont les ramifications se prolongent au-delà du secteur économique, représente un défi auquel nous devons répondre.

L'asbl Synerjob essaie d'y répondre depuis sa création en juillet 2007. Estimant que l'union fait la force car à plusieurs on dispose de beaucoup plus de moyens, les cinq services publics pour l'emploi et la formation professionnelle que compte la Belgique s'engagent depuis bientôt sept ans dans des actions communes au profit du public qu'ils sont appelés à servir. Mais si en 2007, la volonté à coopérer était largement basée sur la nécessité à faire face aux défis causés par les marchés de l'emploi qui différaient d'une Région à l'autre, les défis qui ont surgi en 2013 étaient d'une autre nature et appelaient d'autres réponses.

Le phénomène démographique continue à poser problème. De plus en plus de personnes partent à la retraite tandis que de moins en moins de personnes sont, économiquement parlant, actives. Ceci nous incite à continuer à miser sur la promotion de la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, que ce soit au niveau de l'emploi ou de la formation. Cette mobilité doit transcender les obstacles qui trop longtemps ont empêché les chercheurs d'emploi à s'intéresser à des jobs qui sont proposés dans une autre Région, de l'autre côté de la frontière linguistique.

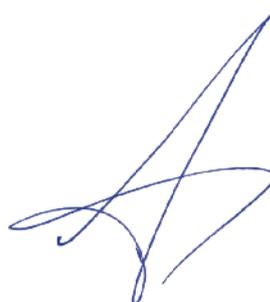
Mais ce n'est pas tout. Depuis la création de l'asbl Synerjob en juillet 2007, pas mal d'eau a coulé sous les ponts. Un moment fort dans l'histoire de notre coopération et dont on se souvient volontiers, était l'organisation d'une conférence européenne dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne en 2010. Au cours d'un atelier de travail, une démonstration fut donnée par rapport à un nouveau système automatique de 'matching' entre les compétences demandées dans une offre d'emploi et les compétences dont disposent les chercheurs d'emploi enregistrés dans le système. Et lorsqu'il y a absence de certaines compétences, nos consultants peuvent proposer aux chercheurs d'emploi des formations pertinentes pour y pallier. Début 2013, le VDAB était le premier Service Public pour l'Emploi dans le monde à utiliser ce système. Fin 2013, tous les partenaires de Synerjob se déclaraient partie prenante pour l'introduction d'un tel système chez eux, les travaux de mise en oeuvre vont démarrer en 2014.

Toujours sur le plan européen, depuis 2012/2013 la Commission européenne n'accorde plus qu'une voix à chaque Etat membre pour des programmes comme EURES, HoPES et Garantie pour la Jeunesse, sans tenir compte de la spécificité belge où les Régions sont autonomes en ces matières. Synerjob s'est proposé comme interlocuteur ou 'Single Point Of Contact' où chaque membre, à tour de rôle et en étroite coopération avec tous les autres membres de Synerjob, assure cette fonction depuis fin 2013.

Un autre défi majeur et non le moindre est la préparation de la mise en oeuvre de la sixième Réforme de l'Etat sur le plan de l'emploi et de la formation. Cette préparation a commencé en 2013 et se poursuivra en 2014. Cela signifie qu'au niveau organisationnel, chaque Région se verra transférer de nouvelles tâches et responsabilités, du personnel qui viendra du niveau fédéral, mais aussi des moyens financiers supplémentaires. Au moment où nous rédigeons cette préface, les travaux de préparation s'organisent, mais beaucoup de décisions politiques et pratiques font encore défaut. Néanmoins, les partenaires de Synerjob s'organisent, s'informent mutuellement sur les avancements et décisions prises dans les Régions à cet égard, et essayent de travailler en concordance, voulant éviter que chacun parte dans une direction différente ce qui serait tout à fait contraire à l'esprit de Synerjob.



Fons Leroy
Président de Synerjob



Marie-Kristine Vanbockestael
Vice-Présidente de Synerjob

Asbl Synerjob

Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob

Accords de coopération sur la mobilité interrégionale

Dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale du 24 février 2005, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française ont convenu de promouvoir une plus grande mobilité entre les régions. Depuis lors, le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'ADG collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité. L'accord incite les services à :

- échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- assurer la concordance des dénominations de métiers, de fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie.

La Région de Bruxelles Capitale, la Région wallonne et la Région flamande ont conclu un accord de coopération en juillet 2005 et mai 2006 pour l'exécution du dernier article de cet accord, qui comprend les collaborations suivantes :

- création de trois "Boutiques Locales de l'Emploi" néerlandophones à Bruxelles ;
- programme de promotion des formations en langues à Bruxelles ;
- création d'une agence d'intérim social à Bruxelles.

En 2011, ces dispositions ont été rassemblées dans un nouvel accord de coopération comprenant :

- l'interaction interrégionale entre Bruxelles et la périphérie avec de nouveaux objectifs chiffrés pour le VDAB et ACTIRIS, avec la zone de l'aéroport comme une des priorités ;
- la reconnaissance des trois boutiques de l'emploi locales comme partenaires sur le marché de l'emploi bruxellois ;
- un programme complémentaire de formations en langues sur Bruxelles ;
- une synergie plus grande entre le Bncto (Comité Néerlandophone Bruxellois pour l'Emploi et la Formation) et ACTIRIS en termes de gestion de la diversité ;
- la coordination de l'accompagnement des jeunes diplômés et de l'alternance.

Par l'accord de coopération du 3 juillet 2008 entre les gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté Germanophone, l'accord de coopération du 26 novembre 1998 fut modifié. Cet accord poursuit l'objectif de renforcement des partenariats entre Le FOREM et l'ADG à différents niveaux :

- favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs;
- intensifier les collaborations entre Le FOREM et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes;
- renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétences.

Ces objectifs furent atteints par la mise en place de différents projets de partenariat entre Le FOREM et l'ADG et par la conclusion d'une convention de partenariat le 26 février 2013 entre le FOREM et de l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone dans le cadre de l'utilisation des applications donnant accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi et du partage des frais financiers liés à cette coopération.

Création de l'asbl Synerjob

Le 3 juillet 2007 marque la création de l'asbl Synerjob par le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG). Cette asbl est une fédération des services publics de l'emploi et de la formation en Belgique. Par la collaboration et l'échange d'idées ou de pratiques 'gagnantes', les partenaires créent une synergie qui leur permet d'aborder les problèmes des marchés de l'emploi régionaux de façon plus efficace et efficiente. Les fonctionnaires dirigeants de ces organismes représentent leurs services publics respectifs au sein du Conseil d'Administration de Synerjob. Celui-ci se réunit tous les 2 mois pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée des groupes de travail. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Missions de l'asbl Synerjob

Synerjob a pour objet de conjuguer les efforts afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de ses membres et du Conseil d'Administration. Ceci sous-entend notamment :

- analyser et prendre en charge ensemble les problèmes du marché du travail belge;
- effectuer ensemble des analyses du marché du travail;
- acheter ou développer ensemble des outils et méthodologies;
- prendre des positions communes lors d'un forum supranational selon les règles de représentation internationale ;
- conclure des partenariats communs dans le cadre de projets européens ou autres;
- mettre en commun les connaissances et échanger les bonnes pratiques sur les sujets liés au marché du travail.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires Synerjob par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

En 2013, Synerjob s'est doté d'une mission supplémentaire ; celle-ci consiste à se proposer comme 'point de contact unique' pour la Belgique dans le cadre de dossiers européens liés aux compétences des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, la Commission européenne exige des Etats membres qu'un point de contact unique soit désigné pour des programmes comme EURES, Garantie pour la jeunesse et le réseau HoPES. Le but premier est de faciliter la transmission d'informations de et vers la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle les membres de Synerjob ont décidé de s'organiser entre eux. Synerjob est formellement le point de contact unique, mais, concrètement, l'un des membres joue le rôle de coordination dans le cadre d'un tour de rôle préalablement concerté.

Les défis auxquels les membres de Synerjob doivent répondre sont de taille. Ils se dessinent par rapport à la sixième Réforme de l'Etat qui prévoit un transfert de compétences du niveau fédéral au niveau des Régions, à d'importants dossiers européens, mais aussi à une gestion plus efficace des offres et demandes d'emploi et de formation. C'est pourquoi les membres de Synerjob ont décidé de créer en 2013 un groupe de travail stratégique qui proposait vers la fin de 2013 un cycle de gestion 2014 - 2016, ainsi qu'un premier plan annuel qui doit débuter en janvier 2014.

Partenariats

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation de l'offre et de la demande. A cet égard, des partenariats ont été créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et Le FOREM, et entre Le FOREM et l'ADG.

Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)

Depuis mai 2008, les trois équipes mixtes travaillent avec succès à la promotion de la mobilité interrégionale, en collaboration avec les conseillers du VDAB et du FOREM en vue de promouvoir cette coopération interrégionale. Ces équipes se trouvent à Mouscron (zone Ouest: Mouscron, Tournai, Flandres Orientale et Occidentale), à Halle (zone Centre: Brabant Wallon, La Louvière, Mons, Charleroi, Namur et Brabant Flamand) et à Liège (zone Est: Liège, Huy, Verviers et Limbourg).

Les équipes mixtes doivent placer annuellement 1.500 chercheurs d'emploi wallons dans des entreprises flamandes. Afin d'atteindre cet objectif, elles identifient et valident les offres d'emploi pour lesquelles un potentiel de candidats wallons existe (la connaissance du néerlandais du candidat est-elle suffisante ? Y a-t-il des transports en commun suffisants pour atteindre le lieu de travail?). Elles recherchent la meilleure adéquation possible pour l'offre d'emploi et suivent la démarche auprès de l'employeur. Elles organisent des 'jobdatings' et prennent part aux bourses à l'emploi. Elles collaborent activement avec les autres services du FOREM et du VDAB pour la formation à la recherche d'emploi, formation en langues, etc.

A leur tour, les conseillers bilingues du FOREM préparent les candidats au marché de l'emploi flamand (séances d'information collectives, demande de test de néerlandais auprès de FOREM Formation, rédaction du CV en néerlandais, inscription au VDAB, préparation d'un entretien d'embauche en néerlandais, transmission d'offres d'emploi). Ces actions sont intégrées dans le plan d'action négocié avec le conseiller référent du candidat.

Les formateurs langues de FOREM Formation font passer les tests et orientent les candidats vers la formation adéquate en néerlandais.

Résultats de 2013:

Actions des équipes mixtes	nombre d'offres d'emploi gérées par les équipes mixtes	5.740
	nombre d'offres d'emploi 'mobilité' transmises	22.064
	nombre de personnes qui ont trouvé un emploi dans une entreprise flamande en Flandre par l'intermédiaire des équipes mixtes	1.191
	nombre de jobdatings organisés	35
	nombre de personnes embauchées à l'issue des jobdatings	161
	nombre des personnes dans la réserve mobile (public actif + passif)	22.859
	nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une préparation à une rencontre avec des employeurs flamands	2.963
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation de néerlandais au FOREM	5.505
Actions du VDAB	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation de néerlandais au VDAB	29
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante au VDAB	599
	nombre des demandeurs d'emploi ayant suivi un IBO (PFI) au VDAB	242

Une analyse des données de Dimona de 2013 révèle que 11.181 chercheurs d'emploi wallons différents ont décroché au moins un emploi dans une entreprise flamande (soit dans une entreprise n'ayant qu'un seul siège d'exploitation, situé en Flandre). Le nombre total d'insertions est de 14.161.

Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)

Le second plan d'action élaboré par la plateforme de concertation interrégionale et approuvé par les Comités de gestion d'ACTIRIS et du VDAB a démarré en janvier 2012. Dans ce plan d'action, ont été repris les objectifs chiffrés et ambitieux du nouvel accord de coopération bilatérale conclu en 2011. On est parti du principe de traiter activement 1.500 offres d'emploi de la périphérie bruxelloise en mobilisant en moyenne 6 chercheurs d'emploi bruxellois par offre d'emploi, en vue de réaliser ainsi à une mise à l'emploi d'au moins 1.000 chercheurs d'emploi dans la périphérie flamande de Bruxelles.

Bien que les objectifs ambitieux n'aient pu être atteints en termes d'offres d'emploi traitées (1.104) et de mobilisations (3.170), il n'en demeure pas moins que 2.378 chercheurs d'emploi bruxellois ont trouvé un emploi auprès d'employeurs de la périphérie bruxelloise qui étaient associés aux actions de mobilité interrégionale pendant l'année 2013.

Le VDAB a transmis, pour traitement, 529 offres d'emploi (avec 813 postes de travail) à la cellule de mobilité interrégionale chez ACTIRIS. Lors des bourses à l'emploi auxquelles ont participé ACTIRIS et le VDAB en 2013, 291 emplois ont encore été présentés. Pour ces postes de travail, ACTIRIS a mobilisé au total 3.170 chercheurs d'emploi bruxellois. Depuis le nouveau plan d'action 2012, les fonctions prioritaires dans l'interaction entre le VDAB et ACTIRIS ne sont plus reprises. Toutes les offres ouvertes en périphérie peuvent être gérées par les trois instances : VDAB, ACTIRIS et l'équipe mixte VDAB/FOREM. Il est à noter également que depuis 2013 les offres intérim sont aussi intégrées, de même que le territoire de l'interaction s'élargit lentement en direction des villes d'Alost, de Malines et de Louvain.

La proportion des grandes entreprises dans cette mise à l'emploi atteint 57%. Le nombre d'employeurs qui recrutent des Bruxellois augmente proportionnellement et atteint fin décembre 2013, 254.

Ces efforts et ces résultats se traduisent également dans la hausse du trafic navetteur entre la Capitale, la Flandre et la Wallonie, selon l'enquête sur les forces de travail menée par l'administration fédérale. On assiste à une augmentation de 25% du trafic navetteur vers la Flandre, entre 2007 et 2011, pour atteindre en 2012 les 45.699 Bruxellois qui travaillent en Flandre et les 21.224 en Région wallonne. Plus de la moitié de ces emplois sont attribués aux travailleurs peu qualifiés, le groupe cible de la collaboration interrégionale.

Ce plan d'action est suivi et accompagné par une concertation régulière entre toutes les organisations concernées, organisée par les services d'ACTIRIS.

La collaboration dans la mobilisation de Bruxellois pour travailler dans la zone aéroportuaire s'est intensifiée par l'intégration d'un agent d'ACTIRIS dans l'équipe active dans la nouvelle maison de l'aéroport. Cet agent organise d'une manière concrète l'information et le matching pour les chercheurs d'emploi bruxellois intéressés.

Depuis 2013, au moins une séance conjointe entre le comité de direction d'ACTIRIS et le conseil d'administration du VDAB est organisée.

Ces séances sont importantes dans le cadre de la coordination entre les domaines de l'éducation et de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ont également comme objectif de suivre et d'adapter les grandes lignes de l'accord de coopération du 15 juillet 2011 conclu entre la Région Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté flamande concernant l'alignement de la gestion de l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle et la promotion de la mobilité des chercheurs d'emploi.

Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)

Entre l'ADG et Le FOREM, il existe un partenariat visant à promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi.

En 2013, 83 germanophones ont suivi une formation du FOREM, alors que 52 chercheurs d'emploi de Wallonie ont suivi une formation de l'ADG.

Outre une communication réciproque systématique des calendriers de formation, la collaboration entre les centres du FOREM et de l'ADG s'est également concrétisée par les actions suivantes :

- La mise à disposition de places dans les entreprises d'entraînement pédagogique du FOREM aux stagiaires de l'ADG.
- La participation de stagiaires du FOREM aux ateliers « accueil au téléphone » en allemand aux centres de formation de l'ADG.
- La participation de stagiaires des deux organismes à des ateliers collaboratifs à distance.
- La possibilité pour les demandeurs d'emploi de l'ADG de participer à des essais « métiers » organisés par le FOREM.

Le 26 février 2013, le FOREM et l'ADG ont signé une nouvelle convention de partenariat concernant l'utilisation des applications donnant accès aux bases de données « entreprise » et « particuliers » du FOREM. La convention s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération du 24 février 2005 concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi. Le FOREM et l'ADG ont convenu d'affecter des conseillers à la réalisation de cet objectif au sein de la direction régionale du Forem de Verviers.

Sur le plan opérationnel, cela se traduit par :

- La prise en charge des offres « portail » de la Communauté germanophone : validation, contact avec l'employeur, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi et suivi, ...
- La collaboration avec toutes les agences d'Intérim relevant territorialement de l'ADG : prise de contact avec les agences, proposition de services, définition de la collaboration, gestion quotidienne des offres d'emploi via le site du FOREM
- La gestion (active) d'offres d'emploi pour tout employeur de la Communauté germanophone et de la Région wallonne à la demande de l'employeur ou parfois des agents ADG/FOREM
- Des échanges hebdomadaires des offres d'emploi par mail
- Des contacts réguliers entre le service PFI et les conseillers de l'ADG sur les bonnes pratiques sur les plans de formation
- Des contacts réguliers entre le Service CRH et les conseillers de l'ADG en matière de veille sur les aides fédérales
- Chaque année, l'ADG participe à la Semaine de l'Emploi à Verviers et représente ainsi plusieurs entreprises de la Communauté germanophone.

La formation professionnelle individuelle en entreprise constitue un instrument d'insertion professionnelle efficient en Communauté germanophone et ce aussi pour des chercheurs d'emplois wallons contribuant ainsi à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans cette partie du territoire. En 2013, 43 chercheurs d'emploi wallons ont débuté une formation individuelle professionnelle dans une entreprise située en Communauté germanophone. En d'autres termes, plus d'un quart des contrats de formation conclus le sont avec des chercheurs d'emplois wallons.

Concernant les stages de transition impliquant une mobilité interrégionale, le FOREM et l'ADG ont défini les procédures à suivre.

Dans le cadre des activités menées sous le thème wallon « 2013, année des compétences », de nombreux acteurs et opérateurs de l'enseignement, de la formation et de la validation des compétences unissaient mieux que jamais leurs efforts et leurs réflexions pour faire évoluer l'offre d'enseignement, de formation, d'accompagnement des élèves et étudiants, des chercheurs d'emploi, des travailleurs et des entreprises. Différents sujets ont été abordés dans le courant de l'année des compétences 2013. Un des thèmes centraux était l'orientation. L'Arbeitsamt der DG (ADG) faisait partie du groupe de travail qui a réuni des acteurs de l'orientation et des acteurs qui travaillent avec les différents publics-cibles. Ensemble, ils ont partagé et analysé les pratiques en vue d'élaborer des propositions concrètes qui ont été débattues lors de la journée d'étude organisée le mardi 26 novembre 2013 à Huy.

Information sur les offres d'emploi et le marché du travail

L'échange d'informations sur les offres et les demandes d'emploi est favorisé à travers:

Le « flux » automatique

Depuis juin 2006, le VDAB, Le FOREM et ACTIRIS transmettent automatiquement et réciproquement les offres d'emploi et les publient sur les sites internet respectifs des partenaires. Ces offres d'emploi correspondent aux fonctions critiques, celles qui restent ouvertes depuis plus de 42 jours, les offres en provenance d'une autre région, ou celles qui sont en général difficilement satisfaites. De cette manière, des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont échangées chaque année.

Données sur base annuelle: 2006 – 2013

Offres de → vers	Source	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
VDAB → Le FOREM	Le FOREM	12.839	96.239	51.985	54.255	79.809	108.866	96.477	112.317
VDAB → ACTIRIS	ACTIRIS	14.111	61.639	41.236	59.399	93.825	87.260	78.490	87.507
Le FOREM → VDAB	VDAB	14.131	28.484	31.885	24.269	20.187	36.306	24.598	24.392
Le FOREM → ACTIRIS	ACTIRIS	9.977	13.873	19.040	17.200	21.174	23.766	21.880	17.428
ACTIRIS → VDAB	VDAB	2.916	4.967	5.439	7.161	4.180	5.956	6.368	5.577
ACTIRIS → Le FOREM	Le FOREM	2.091	2.816	3.788	7.253	3.410	5.204	6.736	5.027

Pour des raisons informatiques, mais aussi liées à la dimension de son marché du travail, l'ADG n'est pas concerné par cet échange automatique des offres.

L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi

En vue de soutenir l'échange automatique des offres d'emploi, les métiers et domaines d'étude font l'objet depuis 2007 d'une comparaison et d'une harmonisation au sein de groupes de travail mis en place dans le cadre de Synerjob. Afin de parvenir à cette harmonisation et à une plus grande transparence du marché du travail, il a été décidé de s'appuyer sur le ROME v3/Competent (ROME signifie Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois). A cet effet, une collaboration a été mise en place avec Pôle Emploi en France, le Conseil Socio-Economique flamand (SERV) et tous les partenaires Synerjob.

Depuis 2012 déjà, tous les partenaires au sein de l'ASBL Synerjob utilisent la même table de conversion pour ce qui concerne les métiers et les domaines d'études. Un groupe de travail spécifique Synerjob veille à l'utilisation correcte des codes de conversion définis et se tient informé des évolutions afin de les répercuter aussi rapidement que possible.

Début 2013, le VDAB était le premier Service Public pour l'Emploi dans le monde à utiliser un nouveau système automatique de «matching» entre les compétences demandées dans une offre d'emploi et les compétences dont disposent les chercheurs d'emploi enregistrés dans son système. Fin 2013, tous les partenaires de Synerjob se sont déclarés parties prenantes pour l'introduction d'un tel système chez eux, les travaux de mise en oeuvre vont démarrer en 2014.



Rapprocher les chercheurs d'emploi et le travail

Les semaines de l'emploi, bourses à l'emploi et jobdatings ont été des outils importants pour promouvoir la mobilité interrégionale en 2013.

Cette même année, les partenaires de Synerjob ont également été présents lors de bourses à l'emploi spécifiques telles que 'Job contact' le 16 octobre 2013 et des bourses à l'emploi par secteurs.

Plus de 7.000 chercheurs d'emploi ont participé à la bourse d'emploi bruxelloise 'Job Contact' dans les locaux de Tour&Taxis. Les services d'emploi VDAB et ACTIRIS ont pu présenter environ 500 emplois vacants émanants d'une soixantaine d'entreprises. Les chercheurs d'emploi venaient surtout de Bruxelles mais aussi du Brabant flamand et de Malines. Les employeurs présents étaient également un 'mélange' d'entreprises et d'institutions flamandes et bruxelloises (hôpital universitaire de Bruxelles, Kellogg's Pringels à Malines, ...). (Source : De Standaard, 17-10-2013)

A noter également l'inauguration du « Brussels Airport House » le 21 octobre 2013. Il s'agit d'un service 'one stop' unique, au cœur même du terminal de l'aéroport, où l'on trouve de manière centralisée toute information utile concernant les possibilités de travail à Brussels Airport. Brussels Airport House est une initiative commune de divers partenaires et autorités impliqués dans les questions d'emploi et de transports publics. VDAB, la société de développement provincial (POM) du Brabant Flamand, VOKA, Brussels Airport, De Lijn, Airport Academy, la Province du Brabant Flamand et le comité de concertation économique et sociale RESOC de Hal-Vilvorde en sont les initiateurs. Il est important également de souligner l'étroite collaboration engagée avec les homologues bruxellois et wallons des différents partenaires, tels BECI, UWE, Brussels Metropolitan, ACTIRIS, FOREM, SNCB et STIB. Brussels Airport House offre aux intermédiaires du marché de l'emploi un accès aisé aux employeurs et aux membres du personnel à l'aéroport. Dans le même temps, les chercheurs d'emploi désireux de travailler à l'aéroport sont les bienvenus afin de rechercher avec le VDAB, Actiris et le Forem les fonctions ouvertes qui leur correspondent. En outre, Brussels Airport House fonctionne comme "portail" ouvrant sur les services plus larges des intermédiaires du marché de l'emploi. Ainsi, à titre d'exemple, une collaboration très étroite est prévue avec "Airport Academy" qui offre des possibilités de formation dans des métiers aéroportuaires. A terme, Brussels Airport House entend également coopérer avec des écoles et d'autres centres éducatifs.

Brussels Airport House fait ainsi fonction de réel centre de rencontre "in house" pour les entreprises actives à l'aéroport: grâce à son implantation physique à l'aéroport, celles-ci restent informées au sujet du marché de l'emploi. (pour en savoir plus voir www.brusselsairport.house.be)

Jobdatings

Le 'Jobdating' est l'un des outils les plus importants pour aider les chercheurs d'emploi de Bruxelles et de Wallonie à trouver un emploi en Flandre. Pendant un 'Jobdating', les employeurs présentent leur propre entreprise ainsi que leurs offres d'emploi aux chercheurs d'emploi intéressés. Un premier contact peut ainsi avoir lieu.

Un nombre important de jobdatings ont été mis sur pied en 2013. Ci-après les résultats des jobdatings organisés par les équipes mixtes VDAB/FOREM.

	Zone Ouest	Zone Centre	Zone Est	Total
Nombre de jobdatings	17	13	5	35
Nombre d'emplois	399	87	31	517
Nombre d'entreprises invitées	27	14	5	46
Nombre d'entreprises présentes	27	14	5	46
Nombre de chercheurs d'emploi mobilisés	3.906	487	108	4.501
Nombre de chercheurs d'emploi présents	739	165	89	993
Nombre de chercheurs d'emploi wallons engagés	145	10	6	161

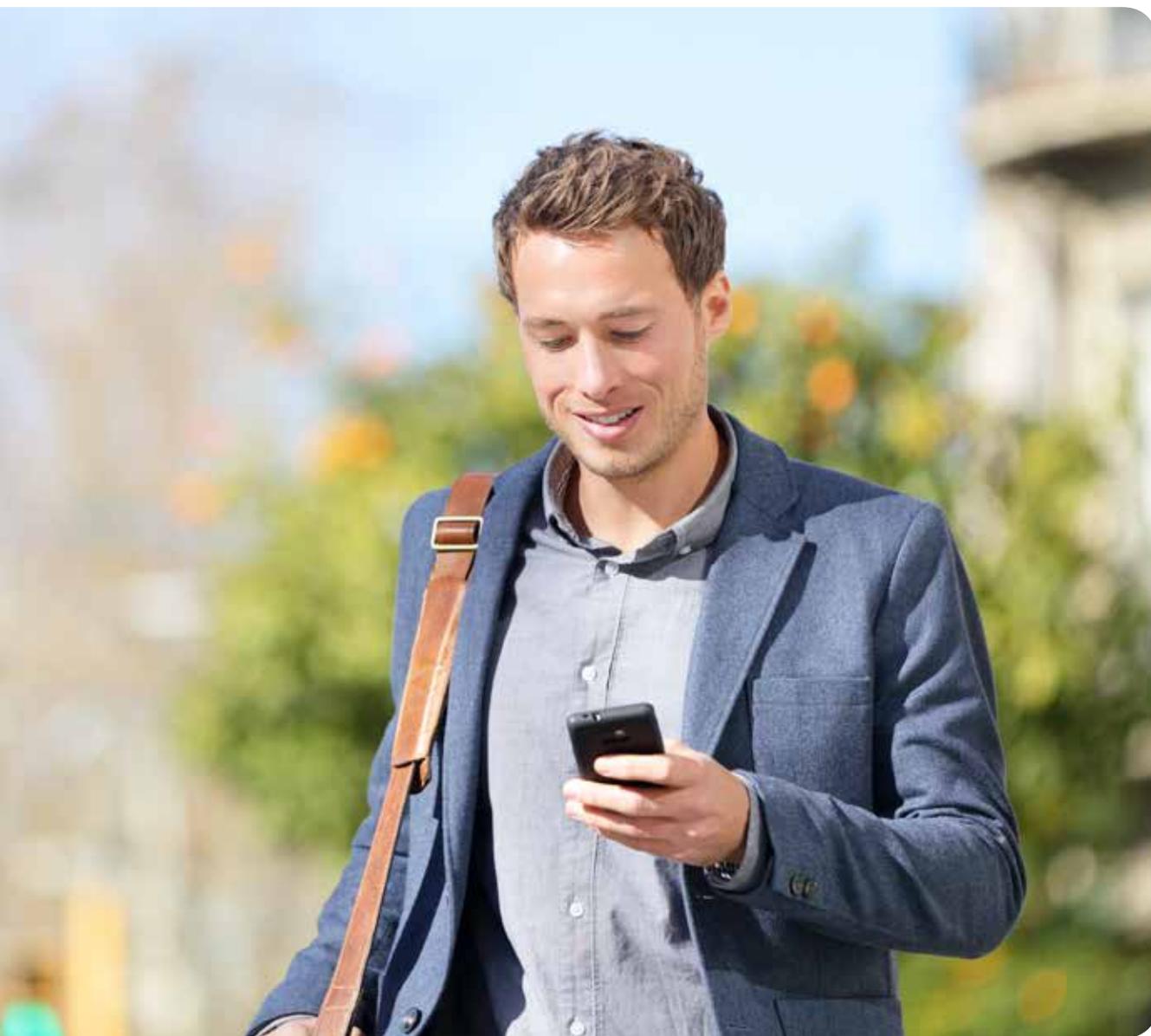
Dans le cadre de la coopération entre le VDAB et ACTIRIS, 23 jobdatings au total ont été organisés, avec 17 employeurs différents.

Bourses à l'emploi : coopération Le FOREM - ADG

L'ADG a participé, en 2013 pour la troisième fois consécutive, à la 'Semaine de l'Emploi' à Verviers. L'objectif était d'informer les chercheurs d'emploi wallons sur les emplois vacants en Communauté germanophone. L'ADG était présent avec un stand où une vingtaine d'offres d'emploi étaient publiées. Deux conseillers étaient présents et accueillaient les visiteurs. La conseillère bilingue du FOREM avait invité les chercheurs d'emploi dont elle s'occupe à prendre contact avec l'ADG. Suite au salon, plusieurs personnes ont profité de la possibilité de s'inscrire auprès de l'ADG.

Inscription comme chercheur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob

Chaque chercheur d'emploi est libre de s'inscrire sur le site internet des partenaires Synerjob, ou de prendre contact avec une des équipes mixtes VDAB/Le FOREM. Il décide lui-même de prévenir le service de l'emploi s'il est prêt à travailler dans une autre Région. Les partenaires Synerjob ont fait la promotion active de cette possibilité auprès des chercheurs d'emploi ouverts à la mobilité interrégionale.



Sans renforcement des compétences, rien ne va plus

Tous les membres Synerjob savent que la formation – et pas seulement la formation en langues – est très importante. Les partenariats mis en place dans le cadre de Synerjob ont pour but de promouvoir le démarrage et le développement de projets de formation. Cette collaboration répond à la stratégie Synerjob et prépare les choix stratégiques de ceux qui influencent favorablement l'emploi interrégional.

Différents types de projets de formation sont en cours:

Des projets opérationnels

avec une approche standard et des services communs et concordants

Exemple: des formations ciblées de courte durée dans les différentes Régions du pays.

Des projets stratégiques

Ce sont notamment des projets liés aux **qualifications professionnelles**, le but étant de développer une procédure uniforme pour les qualifications professionnelles en Belgique au lieu d'approches qui diffèrent de Région en Région.

Le lien avec le marché du travail est évident dans le projet "Competent" et du « matching automatique »: partant des groupes 'métier' ou –clusters du ROME v3, des profils 'métier' détaillés sont dressés et reliés à leurs exigences en termes de compétences générales et spécifiques. Cet outil servira sur le plan interrégional mais aussi en-dehors de la Belgique et permettra une meilleure concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Des projets courent également sur le plan des **qualifications et du développement de la carrière professionnelle du personnel** de la formation professionnelle : des formateurs (plus âgés) qui veulent donner une nouvelle orientation à leur carrière ont besoin de compétences complémentaires afin de pouvoir coacher ou former leurs pairs.

Depuis quelques années, les partenaires Synerjob échangent de l'expertise, de la connaissance, du know-how en ce qui concerne la méthodologie du **web-learning et de l'e-coaching**.

La satisfaction d'offres d'emploi via l'évaluation et la formation, c'est le défi quotidien des opérateurs de formation professionnelle qui veillent à ce que l'employeur dispose du personnel adéquat et à ce que les manques de compétences soient gommés rapidement.

Une collaboration est également **recherchée sur le plan sectoriel** : chacun y gagne lorsque nous aboutissons à des modalités ou des contrats de collaboration uniformes, en accord avec les priorités fixées dans Synerjob, et dans les secteurs stratégiquement importants.

Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)

Le suivi et la participation active aux réseaux (Refernet, AEFP, Communiqué de Bruges) sont importants pour le benchmarking, l'harmonisation et les accords réciproques, l'échange des bonnes pratiques ou la décision collective. Synerjob participe aux réseaux en tant que membre et fait valoir son influence lors des assemblées qui sont organisées.

Suivre une formation dans une autre Région

Les chercheurs d'emploi peuvent suivre des formations ou faire des stages en entreprise dans une autre Région. Tous les partenaires Synerjob concernés ont conclu un accord en juin 2009 déjà, pour permettre d'organiser ces actions de manière structurelle. Un comité de pilotage interrégional, avec des représentants de tous les services concernés (VDAB, Le FOREM, BRUXELLES FORMATION et ADG) surveille la bonne marche des actions.

Quelques chiffres pour 2013 :

- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au VDAB : 2.246.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation au VDAB : 599.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ADG ayant suivi une formation au FOREM : 83.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à l'ADG : 52.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation au FOREM : 141
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 212

Formations en langues

Les formations en langues ont pris une place de premier plan dans la collaboration interrégionale en Belgique.

Nous encourageons **les chercheurs d'emploi wallons** à se présenter à des offres d'emploi en Flandre. En parallèle, un soutien linguistique préparatoire et d'accompagnement est prévu pour les chercheurs d'emploi qui sont prêts à travailler en Flandre.

Soutien préparatoire

Avec son 'Plan Langues', Le FOREM veut, entre autres, stimuler la connaissance du néerlandais. Pour la mobilité interrégionale, des engagements ont été pris avec Le FOREM. Celui-ci amène les chercheurs d'emploi qui sont prêts à travailler en Flandre au niveau minimum A1 du cadre européen de référence pour les langues. Des modules de base ou de consolidation sont prévus et proposés.

De plus, via le Plan Marshall 2.Vert, la Wallonie offre, depuis le 9 novembre 2011, à tous ses citoyens de plus de 18 ans la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur connaissance d'une ou de plusieurs langues.

En outre, cet apprentissage peut se faire par l'intermédiaire d'une plateforme internet d'apprentissage individualisé en e-learning : Wallangues, qui offre des contenus en 4 langues : anglais, néerlandais, allemand et français.

Par ailleurs, pratiquement, lorsqu'une équipe mixte identifie un besoin, celui-ci est traduit en un parcours de formation et d'accompagnement. Des projets semblables ont ainsi été mis en place dans le secteur logistique et dans le domaine de l'entretien de parcs et de jardins. Cette approche est appelée à se développer dans les années à venir.

Enfin, lors de certains jobdatings, les chercheurs d'emploi reçoivent un coaching en langue, en lien avec leur candidature et entretien d'embauche.

Le VDAB met à disposition des chercheurs d'emploi des modules de langues ciblés sur les secteurs d'activités. Dans le cadre de leur mobilité interrégionale, les chercheurs d'emploi francophones peuvent effectuer des simulations d'entretien d'embauche dans les Jobclubs flamands. Grâce à un scan général des offres d'emploi ou un scan spécifique lié aux langues, l'employeur peut recevoir un soutien à l'identification et à la formulation réaliste des prérequis linguistiques de son offre d'emploi.

Afin de mieux répondre aux attentes du marché de l'emploi et notamment aux attentes des entreprises issues de la Région wallonne et/ou de la Région flamande, l'ADG organise pour les chercheurs d'emploi des formations en langues. Il s'agit de formations généralistes et/ou liées aux secteurs. En 2013, 211 stagiaires se sont formés aux langues étrangères (français, néerlandais, allemand).

Soutien d'accompagnement

Lors d'un recrutement, les employeurs flamands peuvent faire appel à un soutien linguistique, par l'intermédiaire du produit 'Nederlands op de werkvloer' (NODW) ou IBO-T (PFI avec langues).

De façon plus générale, les partenaires Synerjob collaborent afin d'échanger et de soutenir les bonnes pratiques (méthodologies, produits, expériences) dans le domaine des formations en langues.

Ni le VDAB ni Le FOREM ne peuvent isoler de chiffres précis des activités langues effectuées par leurs équipes interrégionales étant donné que celles-ci sont intégrées dans les chiffres globaux des formations/activités langues.

- nombre de Wallons ayant suivi une formation au VDAB en 2013 : 29
- nombre de Wallons ayant suivi une formation au FOREM en 2013 : 5.505

Le VDAB-Bruxelles (Service régional bruxellois du VDAB) et BRUXELLES FORMATION organisent pour les chercheurs d'emploi bruxellois des formations en langues généralistes et spécialisées, liées aux secteurs. Le VDAB prospecte activement auprès des employeurs de la périphérie pour les motiver à employer des chercheurs d'emploi bruxellois, à travailler sur le niveau de langue demandé et à utiliser la méthode du 'jobdating'. Par exemple, à l'aéroport de Zaventem, les employeurs ont été contactés et il leur a été demandé d'être ouverts aux chercheurs d'emploi bruxellois. Dans cette optique, le VDAB a mis sur pied le 'luchthavenplan' (plan aéroport) avec un scan linguistique propre (à la fois pour les exigences liées aux offres d'emploi ouvertes mais aussi pour les chercheurs d'emploi désirant postuler) et un 'taalactieplan' (modules linguistiques courts préparatoires au recrutement et mise à disposition d'instructeurs en langues sur le lieu de travail après l'embauche, PFI et jobcoaching avec soutien linguistique).



Le plan d'urgence social pour la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif

Depuis fin 2006, les services régionaux de l'emploi et de la formation travaillent ensemble lors de restructurations ou faillites touchant différentes régions.

Pour structurer cette collaboration, ils mettent sur pied un plan social d'urgence, qui règle la coopération lors de restructurations, de faillites et licenciements collectifs touchant des travailleurs domiciliés dans plusieurs Régions. Une cellule de crise est alors créée. Le plan d'urgence se met en route dès que plus de 250 travailleurs sont concernés, dont au moins cinquante habitent dans une autre Région que celle du siège de l'entreprise en difficulté. Pour la collaboration avec la Région de Bruxelles Capitale, la cellule de crise est mise sur pied dès que minimum cinquante travailleurs d'une autre Région sont impliqués, quel que soit le nombre de licenciements.

C'est toujours le ministre compétent pour l'emploi dans la Région concernée ou dans la communauté germanophone, qui crée la cellule de crise.

Depuis 2008, la collaboration s'est étendue à de plus petits dossiers dès que 10 travailleurs au moins habitant dans une autre Région que celle du siège de l'entreprise en difficulté sont touchés.

Par ailleurs, un groupe de travail "Licenciements collectifs" se réunit tous les 3 mois, composé d'experts du VDAB, du FOREM, d'ACTIRIS, de l'ADG et de BRUXELLES FORMATION.

En 2013, c'est Le FOREM qui a assuré la présidence de ce groupe de travail.

Lors de ces réunions, les experts des services de l'emploi et de la formation échangent des informations sur le déroulement des différentes restructurations ou fermetures d'entreprises qui ont un impact transrégional, et harmonisent les actions.

L'année 2013 s'est caractérisée par une augmentation du nombre de dossiers en matière de licenciements collectifs. Par ailleurs, plusieurs licenciements collectifs de grande ampleur ont touché la Flandre et la Wallonie. Cependant, la mise sur pied d'une cellule de crise ne s'est pas révélée indispensable.

Outre l'échange habituel d'informations, les membres du groupe de travail Synerjob "Licenciements collectifs" ont montré un vif intérêt pour l'étude de l'impact du transfert des compétences dans leur domaine d'action. A cette fin, un représentant de l'Onem participe régulièrement au groupe de travail.

Synerjob goes international

Etant donné que la Commission européenne n'accorde plus qu'un droit de vote à chaque Etat membre, Synerjob s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou 'Single Point Of Contact' pour les programmes HoPES, EURES et Garantie pour la Jeunesse. En outre, Synerjob reprend depuis des années le rôle de secrétariat exécutif de l'AMSEP.

Synerjob et l' Europe

Synerjob, HoPES et "PES EU 2020"

Les directeurs généraux des services publics de l'emploi européens ou HoPES (Chefs des Services Publics de l'Emploi) se réunissent deux fois par an avec la Commission européenne afin de faire le point sur le programme de travail, établi au niveau européen en vue de relever les défis du marché du travail.

Il est important de souligner que la Commission européenne a pris l'initiative en 2013 de 'formaliser' le réseau. En outre, deux réunions extraordinaires ont eu lieu sur le 'chômage des jeunes', la première à Berlin en juillet, la seconde à Paris en novembre.

Lors de la présidence belge de l'UE en 2010, un groupe de travail "PES EU 2020" avait été mis sur pied, à l'initiative de Synerjob, au sein du réseau HoPES. Sa mission était de déterminer le rôle dévolu au SPE dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, avec des priorités telles que les nouveaux processus en matière d'accompagnement professionnel, de gestion des carrières ainsi que le développement de nouvelles synergies entre la formation, l'orientation et la mise à l'emploi.

Vision SPE 2020 :

Pour aider à la réalisation de la stratégie Europe 2020, les SPE doivent

- **réaliser une approche holistique avec une attention sur les transitions de carrière ;**
- **favoriser la collaboration entre les organisations publiques, privées, et non gouvernementales pour pouvoir garantir le meilleur service ;**
- **évoluer d'un rôle de service à un rôle de pilotage sur le marché de l'emploi ;**
- **accorder une attention particulière à la transition entre l'enseignement et le travail, en mettant l'accent sur les compétences ;**
- **soutenir les employeurs dans la recherche de compétences et soutenir les chercheurs d'emploi dans le développement de leurs compétences professionnelles ;**
- **atteindre une activation durable.**

C'est pourquoi les SPE doivent pouvoir se mettre au travail avec la flexibilité nécessaire et développer une structure où le réseautage et le marché ouvert sont les caractéristiques majeures.

Un groupe de travail réunissant les SPE britannique, français, allemand, lituanien, maltais, italien, danois, suédois, néerlandais et hongrois, a poursuivi ses activités en 2013 avec la traduction de la vision des SPE vers un plan d'action. Une première étape de ce plan consistait à faire une 'auto-évaluation' en vue de faciliter le processus de changement au sein des SPE.

En outre, un projet de l'HIVA (UCL), financé conjointement par le FSE et le VDAB, a porté sur une analyse de l'écart qui sépare chaque SPE de la vision du nouveau rôle du SPE à l'horizon de 2020.

Lors de leur réunion à Lythuania en décembre 2013, les directeurs généraux des SPE ont adapté le mandat du groupe de travail aux tâches déjà accomplies. Les actions proposées qui répondent aux résultats de l'auto-évaluation avaient été acceptées et figureront dans le plan d'action pour 2014. Le groupe de travail et, à plus grande échelle, le réseau des SPE européens, soutiendront aussi les SPE qui voudront appliquer cette vision.

Réforme d'EURES

Par sa participation au réseau des Directeurs généraux des services publics de l'emploi et à des réunions plus spécifiques, Synerjob suit de près la réforme d'EURES, qui entrera en vigueur en 2014.

Les membres de Synerjob ont ensemble réalisé une analyse du

- **catalogue des services offerts par EURES;**
- **système d'accréditation des partenaires d'EURES;**
- **système d'indicateurs dans le cadre d'EURES;**
- **bureau de coordination national.**

La réforme d'EURES prévoit une différence entre les "membres" d'EURES et les "partenaires" d'EURES.

La position défendue par Synerjob est la suivante: le SPE devrait être membre d'EURES et devrait, d'un côté, s'assurer que les services d'EURES sont bien fournis dans le domaine concerné et d'un autre côté, accréditer les partenaires. En ce qui concerne le rôle du "partenaire", notamment la fourniture de services EURES comme tel sur le terrain, chaque SPE qui est membre de Synerjob doit décider s'il veut remplir ce rôle.

L'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse

L'emploi des Jeunes est une des préoccupations majeures des membres de Synerjob. L'initiative européenne de la Garantie pour la jeunesse a dès lors été accueillie chaleureusement.

Dans ce contexte, les membres de Synerjob, sous le pilotage du Forem, ont travaillé conjointement à la rédaction de plans d'action régionaux qui ont abouti, en décembre 2013, à la rédaction finalisée de la première version du Plan Belge d'implémentation de la Garantie pour la jeunesse.

Dans ce même contexte de réalisation de la Garantie pour la jeunesse en Belgique, Synerjob a été identifié « Point de contact unique » pour la Belgique, en charge de la communication de et vers la Commission Européenne.

Synerjob assurera le suivi du « dossier » Garantie pour la jeunesse en 2014, notamment pour tout ce qui concerne l'évaluation du Plan par la Commission et la mise en œuvre des actions.

Philippe Ier, Roi des Belges depuis le 21 juillet 2013 s'est toujours montré très intéressé par la problématique du chômage des jeunes et par rapport aux solutions proposées. Le 28 février 2013, SAR le Prince Philippe avait rencontré, au Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la Construction à Anderlecht, les responsables de Synerjob. Il s'était entretenu avec les Fonctionnaires dirigeants des Services publics de l'Emploi et de la Formation (SPEF) belges au sujet du chômage des jeunes et avait rencontré plusieurs stagiaires en formation et chercheurs d'emploi venus de différentes Régions du pays.



SAR le Prince Philippe rencontre les hauts responsables des SPEF belges



SAR le Prince Philippe et les jeunes chercheurs d'emploi venus de différentes régions du pays et qui se sont entretenus avec lui.

Synerjob et l'AMSEP

Tous les services publics de l'emploi belges sont, par l'intermédiaire de Synerjob, membres de l'AMSEP (Association mondiale des Services de l'Emploi Publics). Cette Association met en contact les Directeurs Généraux et experts de Services Publics d'Emploi de par le monde. Il en résulte des échanges de bonnes pratiques, des formations, des coopérations étroites entre services publics d'emploi, etc. De plus l'AMSEP est la seule organisation au monde ayant une base de données aussi détaillée et élargie sur l'emploi et les services publics d'emploi.

Depuis 2013, le Secrétariat Exécutif de cette association mondiale est établi à Bruxelles dans les locaux du VDAB et la Secrétaire Exécutive de l'association est détachée par un des SPE belges (le VDAB). Le support offert par Synerjob va plus loin : il met à disposition ses juristes et experts pour soutenir l'AMSEP en général et plus particulièrement le Secrétariat. Ainsi, au cours de 2013 les juristes du VDAB se sont penchés sur l'épineux problème de la mise à disposition interdite et les experts IT ont soutenu l'AMSEP dans l'installation d'un nouveau système informatique permettant au Secrétariat de travailler directement sur leur serveur où qu'ils se trouvent dans le monde.

A chaque réunion du conseil d'administration de Synerjob, la Secrétaire Exécutive donne un aperçu des évolutions au sein de l'AMSEP. De cette manière, les membres de Synerjob restent informés d'une manière optimale des actions et des développements de l'AMSEP dans le monde.

Synerjob participe par le biais de ses membres aux réunions de management (conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale) et est toujours disponible lorsque les instances de décision de l'AMSEP ont besoin d'un soutien urgent.

Il va de soi que Synerjob retire aussi des bénéfices de cette étroite collaboration. L'AMSEP a pour partenaires des organisations telles que le BIT (Bureau International du Travail), la Commission européenne, tous deux observateurs à l'AMSEP, l'OCDE, l'Union Africaine, l'IDB (Interamerican Development Bank). Les contacts étroits entre l'AMSEP et ces organisations favorisent également Synerjob.

Séminaires de management

Une des principales missions de l'asbl Synerjob est de partager la connaissance et d'échanger des bonnes pratiques concernant le marché du travail. Depuis la création de Synerjob, plusieurs séminaires de management communs ont déjà été organisés par les services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle :

- en septembre 2009, les fonctionnaires dirigeants de ces services ont participé à un séminaire portant sur les thématiques suivantes : gouvernance (principes et exemples de bonne gouvernance), VONK (VDAB Op Nieuwe Koers) et ROME version 3 (outil de correspondance des métiers qui a été créé en vue d'une meilleure harmonisation et d'une plus grande transparence du marché du travail); tous les membres de Synerjob y ont pris part, en compagnie de leurs experts ;
- en février 2010, les fonctionnaires dirigeants se sont réunis pour mener une réflexion sur la Modernisation des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce séminaire était préparatoire à la conférence Synerjob (thème : Vision des SPE à l'horizon 2020) qui s'est déroulée le 1er décembre 2010 dans le cadre de la présidence belge de l'UE ;
- en septembre 2011, la procédure de traitement des plaintes en vigueur chez chaque membre a été expliquée. A cette occasion, on s'est attardé sur chaque politique menée tandis que les experts participants procédaient à des échanges de connaissances spécialisées ;
- en février 2012, une présentation des outils Competent et 'competentiegericht matchen' a été faite par le VDAB (dans ce domaine, le VDAB a joué un rôle de pionnier) pour les autres membres de Synerjob. Les présentations en version powerpoint ainsi qu'une copie de la démo ont été transmises aux personnes présentes ;
- au cours de l'année 2012, il a été également décidé d'organiser un séminaire de management autour du thème suivant : « gérer l'agressivité » sur le lieu de travail. Ce séminaire a eu lieu début février 2013.
- la nécessité de s'échanger un maximum sur la préparation du transfert de compétences en matière d'emploi et de formation du niveau fédéral vers les Régions a conduit en 2013 à l'organisation de 3 séminaires pour le compte des fonctionnaires dirigeants et de leurs experts en la matière.

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de Synerjob au 31/12/2013

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB),
Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique),
siège social à 1000 BRUSSEL, Boulevard de l'Empereur 11,
représenté par Fons Leroy, administrateur délégué.

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Le FOREM),
institution de droit public catégorie B,
siège social à 6000 CHARLEROI, boulevard Tirou 104,
représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, administratrice générale.

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS),
institution de droit public catégorie B,
siège social à 1000 BRUXELLES, Boulevard Anspach 65,
représenté par Grégor CHAPELLE, directeur-général, et Yves BASTAERTS, directeur général adjoint.

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG), institution de droit public catégorie B,
siège social à 4780 SANKT VITH, Vennbahnstrasse 4/2,
représenté par Robert NELLES, administrateur délégué.

BRUXELLES FORMATION, institution d'intérêt public,
siège social à 1180 BRUXELLES, Rue de Stalle 67,
représenté par Olivia P'TITO, directrice générale.

Adresse du Siège de l'asbl Synerjob :

asbl Synerjob
Boulevard de l'Empereur 11
1000 BRUXELLES

Site internet de l'asbl Synerjob :

www.synerjob.be

Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2013

VDAB

Fons LEROY, président
Mireille GILLEBEERT

Le FOREM

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, vice-présidente
Basilio NAPOLI, contrôleur financier
Noël SCHERER

ACTIRIS

Grégor CHAPELLE, secrétaire
Yves BASTAERTS

ADG

Robert NELLES, trésorier
Leonard WEYNAND

BRUXELLES FORMATION

Olivia P'TITO, contrôleur financier

Dates des séances en 2013

Conseil d'administration

4 février 2013
17 avril 2013
10 juin 2013
12 septembre 2013
25 novembre 2013

Assemblée générale

10 juin 2013

